



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Décisions de l'État suite au mégafeu dans les Corbières

Question écrite n° 12391

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le Premier ministre sur les suites données par l'État à l'incendie qui a commencé le 5 août 2025 dans le massif des Corbières dans le département de l'Aude et a été officiellement éteint le 28 août 2025. Plus important incendie en France depuis 50 ans, ce feu, qui a tué une femme, fait 25 blessés dont 20 pompiers, dont un en « urgence absolue », a également détruit 36 maisons, parcouru 17 000 hectares et brûlé 12 000 hectares de forêt et 700 hectares de vignobles. Ce mégafeu, surnommé « l'ogre des Corbières », a été exacerbé par trois années de déficit hydrique, aggravé par un printemps et un été 2025 particulièrement secs. Jusqu'à 2 200 pompiers ont été mobilisés, avec des renforts venus de toute la France et le recours à tous les moyens aériens disponibles. L'incendie a été fixé en cinq jours mais n'a pu être éteint qu'en vingt-trois jours. En déplacement à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse le mercredi 6 août 2025, le Premier ministre François Bayrou avait constaté « une catastrophe d'ampleur inédite ». Il avait notamment annoncé un « plan de sauvegarde et d'avenir » dont « les Corbières pourraient être le laboratoire ». Le 8 septembre 2025, il avait confié au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ainsi qu'à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable la charge de réaliser une mission d'appui au préfet de l'Aude. L'objectif fixé à cette mission interministérielle est notamment « d'élaborer une stratégie de reconstruction plus résiliente du territoire sinistré ». Celle-ci a présenté le 18 décembre 2025 les grands axes de ces travaux, sans annonce concrète. Aussi, elle le remercie de bien vouloir indiquer les suites apportées par l'actuel gouvernement à la demande légitime des maires des communes rurales. Le département de l'Aude est emblématique des impacts du changement climatique sur nos terroirs. Les élus locaux attendent la mise en place d'un dispositif d'accompagnement exceptionnel afin que les conséquences, la réparation et la résilience des Corbières, après la catastrophe écologique subie, bénéficient de la solidarité nationale. Ce territoire pourrait ainsi devenir un exemple riche d'enseignements pour l'ensemble du bassin méditerranéen. Elle le prie de bien vouloir faire connaître sa position sur l'engagement de son prédécesseur et les décisions qu'entend prendre le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12391

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 520